

Cahier des Charges valant Règlement de la Consultation et Cahier des Clauses Particulières

Ateliers Sport et Remise en forme douce

Date limite de transmission des offres : **15 avril 2022**

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Préambule

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine a pour vocation de mener des actions concertées avec les élus locaux, les services publics et parapublics, les associations concernées et les partenaires socio-économiques, en direction des publics cibles et acteurs définis par les missions liées aux activités désignées dans l'article 1^{er} des statuts de l'association dont :

- La Mission Locale du Sud-ouest Seine-et-Marne pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans en difficultés sociale et professionnelle au sens de l'article L.5314-1 et suivants du code du travail. Son action se met en œuvre autour de trois axes prioritaires :
 - Les accompagnements,
 - L'accès à l'emploi et à l'entreprise,
 - L'ingénierie territoriale et partenariats.
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Melun Val de Seine au sens de la Loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, la Loi de programmation n°2005-32 du 18 juillet 2005 pour la cohésion sociale a pour but de proposer des solutions à des personnes en difficulté d'insertion conformément au protocole qui le régit.

Les activités principales de l'association sont :

- Les accompagnements,
- L'accès à l'emploi et à l'entreprise,
- L'ingénierie territoriale et partenariats,
- La proposition de solutions à des personnes en difficulté d'insertion,
- Le développement d'une stratégie territoriale partagée du diagnostic au plan d'actions,
- La participation à l'anticipation des mutations économiques,
- La contribution au développement de l'emploi local,
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

Dans le cadre de la présente prestation, Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine et ses prestataires ont des obligations à respecter en termes de réalisations et de publicité. Ces obligations conditionnent l'évaluation de l'opération menée qui est cofinancée dans le cadre de la nouvelle programmation FSE + 2021-2027, en cours de finalisation.

Le présent marché concerne une prestation d'Ateliers sportifs, de remise en forme douce et ponctuelle.

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Article 1 : Contexte

Dans le cadre de sa nouvelle opération cofinancée par le Fonds Social Européen, Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS) propose divers ateliers à destination du public Mission Locale. Les jeunes sont alors âgés entre 16 et 25 ans, déscolarisés et pour la majorité de faible niveau de qualification.

Depuis 2021, les divers temps d'animation collectifs et d'entretiens individuels menés dans ce cadre ont pour but de travailler sur l'orientation et/ou l'emploi. L'objectif de l'action proposée est de permettre aux jeunes de prendre confiance en eux, gagner en autonomie, développer des compétences et optimiser leurs démarches de recherches d'emploi ou de formation tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

L'action permet la validation d'un projet professionnel et un accès à l'emploi dont l'apprentissage.

Les ateliers proposés au cours de cette action, (nommée « Parcours Compétences »), ont pour vocation de donner les outils nécessaires aux jeunes dans leur recherche d'emploi par un travail approfondi sur leurs compétences et la transversalité de celles-ci.

Les ateliers couplés à un accompagnement permettent une évaluation de compétences (savoirs de bases, savoirs-être, savoirs techniques et professionnels). Les ateliers ont par exemple pour thématique : évaluation des compétences, tests de personnalité, travail sur l'entretien de recrutement, démarches en ligne, mobilité sur le territoire, visite de centre de formation ou d'entreprise, café de l'emploi, travail sur l'orientation, atelier numérique...

Ce parcours et cette évaluation permettent aux jeunes de mieux se connaître, développer des compétences et découvrir celles à développer.

Les ateliers sont adaptés au public cible avec des outils et des méthodes spécifiques stimulant la mise en pratique et en action.

Dans ce contexte, MEI-MVS souhaite enrichir l'action menée en proposant aux jeunes participants un atelier sportif animé par un prestataire.

Article 2 : Objet et étendu de la consultation

2.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de mettre en place des ateliers sportifs ou de remise en forme à destination des demandeurs d'emplois de moins de 26 ans, inscrits sur l'action Parcours Compétences.

2.2. Étendue de la consultation

La présente procédure est soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

2.3. Public cible et définition des besoins

Le présent marché vise à répondre aux besoins en montée en compétences des jeunes âgés de moins de 26 ans inscrits à la Mission Locale du Sud-Ouest Seine-et-Marne et intégrant l'action Parcours Compétences.

Une attention particulière sera accordée à la parité homme/femme et aux habitants issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) dans une démarche d'inclusion sociale.

Les groupes seront composés de jeunes aux compétences variés et dont le niveau sportif n'aura pas été évalué.

2.4. Description de la prestation

Le présent marché doit permettre l'animation de 5 à 9 ateliers sportifs pour l'année 2022. Les groupes pourront être composés entre 6 et 15 jeunes.

La prestation a pour objectif de transmettre les valeurs et les vertus du sport à un public qui souvent ne pratique pas ou n'a jamais pratiqué d'activité physique.

Ce temps, estimé 3 heures, sur une demi-journée, a pour but de créer une cohésion de groupe, de repérer et développer des compétences sociales, d'entraide, de collaboration et de concentration.

L'atelier sportif doit permettre une initiation à la pratique sportive mais surtout permettre un dépassement de soi en fonction de la condition physique de chacun. Les jeunes devront être en situation de repousser leurs limites, se sentir de fier de l'accomplissement de leurs efforts.

Le prestataire prendra en charge l'organisation de cet atelier et son encadrement. Il définira le type de pratique et le lieu des activités qui pourront être changeants d'un groupe à l'autre.

Les ateliers devront pouvoir être réalisés à la demande des représentants de MEI MVS, dans un délai de minimum 15 jours. Un bon de commande (ou une demande écrite), précisant la date d'intervention, permettra de déclencher une demande d'atelier au prestataire.

MEI MVS estime la commande d'un atelier d'une demi-journée par mois, en fonction du nombre de jeunes mobilisés sur le Parcours Compétences. Un planning prévisionnel sera élaboré.

2.5. Prix de la prestation

Le coût de la prestation est proposé par le candidat en Euros.

Le prix comprend l'ensemble du coût de la prestation (assurance, affiliation, adhésion, cotisation ou abonnement, équipements nécessaires et adaptés à la prestation proposée, frais de déplacements, de locaux, éventuellement de repas ou de collation...).

Le prix est proposé par atelier et ne peut dépasser un coût horaire de 80€ TTC maximum.

Le nombre de participants n'a pas d'incidence sur le prix de l'atelier.

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2022. Dans le cas de la bonne mise en œuvre du présent cahier des charges et en accord avec des membres de la commission d'attribution, ce marché pourra être reconduit par voie d'avenant pour l'année 2023.

3. 2. Obligations de publicité

Le prestataire aura l'obligation de faire état de la participation du Fonds Social Européen dans le cadre de toute publication ou communication auprès des participants et/ou partenaires. Il se référera à la charte graphique ainsi qu'aux documents qui lui seront transmis avec la notification d'attribution si celui-ci est retenu.

3. 3. Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation

Les modalités d'exécution du marché doivent permettre d'assurer le suivi et le contrôle des crédits européens : le prestataire sera tenu d'utiliser les documents justificatifs l'activité réalisée et de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation.

Le non-respect des obligations mentionnées aux articles 2 et 3 entraîne une suspension du paiement dû, jusqu'à régularisation de la situation, à défaut les sommes indûment perçues seront recouvrées.

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

3. 4. Suivi en cours d'exécution

Le prestataire est tenu de recevoir les représentants de MEI MVS ou des gestionnaires des cofinanceurs de l'opération dans le cadre de visite. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

3. 5. Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération

Le prestataire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci pendant 10 ans, à titre indicatif jusqu'au 31 décembre 2033.

Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et/ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.

Article 4 : Modalités de règlement des comptes et vérification et admission

4.1. Modalités de règlements

Versement d'une avance

Aucune avance ne sera faite

Versement intermédiaire ou final

Le montant de la prestation sera versé sur production d'une demande de paiement.

Toute demande devra être faite avec la présentation d'une facture et ses livrables et ce pour chaque session tel que défini dans l'article 4.3 du présent cahier des charges.

En cas d'exécution partielle de la prestation durant la période d'exécution, le paiement ne sera acquitté qu'au prorata des prestations complètement réalisées et conformément aux cahiers des charges.

Présentation de la demande de versement :

La demande de paiement devra parvenir à l'adresse suivante :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin- Rue Claude Bernard
BP 50095
77004 MELUN Cedex

La demande de paiement pourra être réalisée à la fin de chaque mois, trimestre ou en fin de prestation (en fin d'année).

4.2. Délai de paiement

Le paiement sera réalisé à la suite de la transmission de la facture et la totalité des livrables permettant de vérifier la bonne réalisation de la prestation et sous réserve de disponibilité des fonds.

4.3. Vérification et admission

Le paiement dû au titulaire sera établi au regard du nombre de prestations effectivement réalisé (voir article 2.5) et selon le prix fixé.

Pour chaque session, à la suite de l'exécution de la prestation, le titulaire remet au service bénéficiaire les pièces suivantes :

- **Facture détaillée** (faisant apparaître la date de l'atelier),
- **Le bon de commande** transmis par les représentants de MEI MVS
- Les **feuilles d'émargement** signées par l'ensemble des participants, le formateur et le cachet de la structure,
- Le **déroulé de l'animation par ateliers** (avec notamment les logos du Fonds Social Européen) permettant de quantifier et de qualifier le travail effectué,
- Des questionnaires de satisfaction des participants par atelier
- Des **photos des locaux** et de **l'activité réalisée** permettant l'accueil du public faisant notamment apparaître les logos des financeurs (ceux du Fonds Social Européen)

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats devront être rédigées en langue française et exprimées en euros. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (datées et signées par son Représentant Légal) :

- Une présentation de la structure candidate en faisant notamment apparaître :
 - o La connaissance du public cible et ses références
 - o Les chiffres clés de la structure
- Les modalités de mise en œuvre de l'action :
 - o Présentation détaillée du déroulement des ateliers proposés en vue d'atteindre les objectifs.
 - o Plus-value de la structure dans le cadre du présent marché
- Un descriptif détaillé :
 - o Des moyens humains affectés à la présente action (dont le CV et l'attestation de formation du salarié intervenant directement sur l'action)
 - o Des moyens matériels mis à disposition dans le cadre du présent marché
 - o Un budget prévisionnel
- Les DC1 et DC2 dûment renseignées, et téléchargeables sur le site :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, une Commission de Recevabilité se réunira. Si des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, MEI-MVS peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. Le candidat disposera d'un délai maximum de 3 jours ouvrés pour les transmettre.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Une Commission d'Attribution se réunira pour procéder à cette sélection.

Elle sera effectuée selon les critères suivants :



Mission Emploi-Insertion
Melun Val de Seine

Critères	Pondération
1. Compréhension du cahier des charges	25
Moyen mis en place afin de respecter les obligations liées aux financeurs	5
Prix proposé pour la présente mise en concurrence	20
2. Présentation de la structure	15
3. Modalités de mise en œuvre : Descriptif détaillé du déroulement de l'atelier par le candidat (détail de la pédagogie, modules proposés, outils et équipements utilisés...)	40
4. Moyens humains et matériels mis en œuvre	20
Moyens humains : qualification, compétences et expériences des intervenants affectés à la réalisation du présent marché	10
Accessibilité du ou des sites (périmètre territorial sur l'une des communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine)	10
TOTAL	100

Le jugement des offres donnera lieu à un classement, l'offre la mieux classée sera retenue.

En cas de candidats ayant obtenu une note équivalente, une négociation et/ou des demandes de précisions pourront intervenir.

Il est à noter que le présent marché sera attribué sous-réserve de l'accord des subventions (total ou partiel) de la part du financeur.

Article 7 : Conditions d'envoi

La candidature est à adresser en format papier au plus tard le 15 avril (cachet de la poste faisant foi) en recommandé avec accusé de réception :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard BP 50095 La Rochette 77 004 Melun Cedex

L'enveloppe (merci d'y apposer le document d'expédition joint) devra comporter :

- La candidature complétée, cachetée et signée par le Représentant légal,
- Une autre enveloppe affranchie avec l'adresse du candidat.

Elle pourra également être déposée avant 17h en main propre contre un accusé de réception à l'adresse suivante (mode de dépôt à privilégier pour éviter des éventuels retards de distribution du courrier) :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard 77 000 La Rochette

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com



Expéditeur :

Objet : Réponse au cahier des charges de la mise en concurrence lancée pour la prestation « Ateliers sportifs, de remise en forme douce et ponctuelle » pour l'opération cofinancée dans le cadre de la nouvelle programmation FSE + 2021-2027.

Destinataire :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin – Rue Claude Bernard
BP 50095 La Rochette
77 004 Melun Cedex

NE PAS OUVRIR

Cette enveloppe ne doit être ouverte qu'en Commission de Recevabilité